

## CHAPITRE III

## Restauration du culte à Paris

I. Le culte renaît avec éclat à Paris. — Dans la capitale plus de liberté qu'en province. — Églises rendues par les pouvoirs publics. — Preuves multiples de l'enthousiasme religieux de la population. — II. Statistique des temples et oratoires ouverts de 1795 à 1797. — III. On s'efforce de rendre au culte toute la splendeur d'autrefois. — Grandes cérémonies. Catéchismes. — Évêques qui officient pontificalement. — IV. Recrutement du clergé nécessaire à ce service religieux. — Plus de 300 prêtres présents à Paris. — Part des constitutionnels qui ont les faveurs de la Convention plus que de la municipalité, mais qui voient beaucoup des leurs se rétracter. — V. Comment les catholiques profitent de la liberté. — Reconstitution d'un petit budget et dons divers. — Les sociétés civiles auxquelles ont été remis les temples rendent des services, mais ont une tendance à dominer. — VI. Difficultés créées par l'intrusion des Théophilanthropes, des « Décadaires ». — Néanmoins succès triomphal du culte. — Aspect chrétien que prend Paris. — Premières communions. — L'élan paraît irrésistible.

## I

C'est peut-être à Paris que la résurrection du culte fut la plus éclatante de 1795 à 1797. Aussi bien la liberté religieuse ne fut-elle à cette époque nulle part plus grande en France que dans la capitale. En conséquence de la loi du 11 prairial an III (30 mai 1795), la municipalité, élargissant encore le décret qui n'accordait qu'une église par arrondissement, décida, le 8 juin, d'en ouvrir quinze, à savoir : Saint-Thomas-d'Aquin, Saint-Sulpice, Saint-Jacques du Haut-Pas, Saint-Étienne du Mont, Notre-Dame, Saint-Médard, Saint-Roch, Saint-Eustache, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Merry, Saint-Nicolas des Champs, Saint-Gervais, Saint-Philippe du Roule,

Saint-Laurent et Sainte-Marguerite. L'impatience des croyants n'avait même pas attendu les décisions du pouvoir pour s'emparer de certains édifices. C'est ainsi que, dès le 15 avril 1795, devant le vote de la Convention, le clergé était rentré à Saint-Médard, qui fut ainsi le premier temple affecté ostensiblement au culte.

Les journaux du temps, les rapports de police, nous disent le grand concours des fidèles, l'enthousiasme de la population retrouvant enfin sa religion, la cessation du travail et la fermeture des boutiques le dimanche, tous les signes de la joie et aussi de la foi publique. Les témoignages sont si nombreux, si concordants, si irrécusables, qu'il est impossible de n'y point voir la preuve de la renaissance chrétienne sur tous les points de la capitale <sup>1</sup>.

Évidemment les quinze églises officiellement désignées ne pouvaient suffire à une grande ville comme Paris. Elles avaient d'ailleurs l'inconvénient d'être ouvertes à tous

1. On trouvera des extraits multiples des journaux du temps, des rapports de police, dans l'ouvrage de SCHMIDT : *Tableaux de la Révolution française*, et plus encore dans la publication de M. AULARD : *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Direc'toire*, 1793-1802, 5 vol. in-8°. Donnons quelques extraits. 9 mars 1795. « Aujourd'hui dimanche, dans plusieurs quartiers de Paris, boutiques fermées, et l'on voit de longues queues autour des maisons où l'on célèbre la messe. » — 13 mars 1795 : « Nos églises ne sont pas assez vastes pour contenir tous ceux qui s'empressent d'aller entendre la messe. » Dans la section du Contrat social, « les femmes attendaient leur tour pour entendre la messe qui se disait dans une chambre ». En avril 1795, pour Pâques, boutiques fermées. Le *Messenger du soir*, 4 juin 1795, dit : « Ce n'est pas seulement le dimanche que les catholiques de Paris ferment leurs boutiques. Ils chôment aussi les jours de fête, et chacun hier était endimanché en l'honneur de la fête du Saint-Sacrement. Toute la journée, les édifices consacrés au culte catholique ont regorgé de pieux fidèles qui pleuraient de joie au spectacle édifiant des antiques cérémonies. Rœderer n'aurait pas pu faire un pas sans se boucher le nez, car dans presque toutes les rues on voyait s'élever la vapeur de l'encens que les chrétiens brûlaient sur leurs autels. » — 26 décembre 1795 : « Hier, fête de Noël, il y a eu grande affluence dans les édifices destinés au culte. » Même constatation pour la Toussaint de 1796. La *Gazette française* du 11 brumaire dit : « Depuis qu'il a plu au philosophe de décréter la religion chrétienne, aucune fête catholique n'a été chômée avec autant d'uniformité que l'a été celle de la Toussaint. Toutes les boutiques étaient fermées et les églises pleines jusqu'aux portiques. » — 16 avril 1797 : « Le culte a été très suivi hier. Les églises ont été généralement remplies ; il y en a eu plusieurs qui contenaient à peine leurs habitués. L'affluence des personnes du sexe y est surtout considérable. Presque dans toutes l'orgue s'est fait entendre. » — 18 juin : « Les églises,

les cultes <sup>1</sup>. Pour éviter ce mélange et aussi pour faciliter l'assistance aux offices, les catholiques ménagèrent des oratoires dans les différents points de la ville. Des locaux divers, chapelle d'ancien couvent, vieux temple, au besoin, presbytère, hôtel, magasin, maison particulière, fournirent le modeste sanctuaire qu'envahissait rapidement l'affluence des fidèles.

## II

Nous pouvons établir, quartier par quartier, l'emplacement de ces églises, de ces oratoires, dont le nombre ne tarda pas à dépasser cinquante en 1797, pour atteindre un chiffre beaucoup plus élevé sous le Consulat <sup>2</sup>.

surtout celles desservies par les prêtres non assermentés, ont été constamment remplies. Les quêtes ont été généralement très abondantes. » AULARD, *op. cit.*, I, 542, 559, 563, 640, 767, 768; II, 565; III, 553; IV, 66, 67, 184; V, 25. — « On s'aperçoit dans cette ville que la liberté des cultes n'est point illusoire; plusieurs églises étaient ce matin (24 ventôse an III) si pleines de fidèles que leur surabondance formait de longues queues, comme aux portes des boulangers et des bouchers. Beaucoup de boutiques étaient fermées, et des citoyennes endimanchées remplissaient les promenades. Il paraît que c'est la classe laborieuse qui est la plus attachée à la religion, à en juger par les personnes qui assistaient à la messe. » *Journal des municipalités*, n° 13.

1. L'article IV de la loi du 11 prairial an III dit : « Lorsque les citoyens de la même commune exerceront des cultes différents, et qu'ils réclameront concurremment l'usage du même local, il leur sera commun; et les municipalités fixeront pour chaque culte les jours et heures les plus convenables, ainsi que les moyens de maintenir la décence et d'entretenir la paix et la concorde. »

2. On lit dans les *Annales catholiques* au sujet des églises de Paris pour la période de Pâques 1797 : « Quoique très vastes pour la plupart et au nombre de plus de cinquante, elles étaient insuffisantes pour contenir la foule. » Ludovic SCROUT (*op. cit.*, t. IV, p. 460-465) a donné, d'après un rapport de police, un état détaillé des édifices où le culte se célébrait à Paris à cette époque. M. l'abbé Grente dans des recherches qu'il va livrer à l'impression a pu vérifier et compléter ces renseignements. Nous nous inspirons surtout de ces deux documents dans la statistique suivante :

## RIVE DROITE

1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT : *Saint-Philippe du Roule*, temple officiel ouvert en juillet 1795; Oratoire du couvent de la *Madeleine de la Ville-l'Évêque*; *Chaillot*, chapelle *Sainte-Périne*, puis église *Saint-Pierre* (1795); Oratoire des ci-devant *Capucins de la Chaussée-d'Antin* (9 prêtres). — II<sup>e</sup> ARRONDIS-

## III

Remarquons-le, il ne s'agit point ici d'un culte rétréci, ni de cérémonies accomplies à la hâte. Les continuateurs de la tradition tiennent à ressusciter partout où c'est possible toute la pompe d'autrefois : Grand'messes, vêpres, heures canoniques, processions, saluts, prédications, vigiles et matines aux principales solennités, catéchismes,

SEMENT : *Saint-Roch*, temple officiel, remplacé momentanément par l'église de la *Conception*, rue *Saint-Honoré*, ouvert en 1795. Curé, M. Marduel, avec une grande partie de son ancien clergé. Les rapports de police signalent 51 présents dans le II<sup>e</sup> arrondissement en avril-mai 1796. — III<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT : *Saint-Eustache*, temple officiel, ouvert le 24 juin 1795. Douze prêtres. Curé, M. Poupert, ancien jureur qui a rétracté son serment ainsi que ses vicaires. Cinq prêtres ont un oratoire à l'*Hôtel de Royaumont*, huit autres tiennent aussi un oratoire dans la section *Brutus*, rue du *Jour*. On signale une chapelle dans la section *Poissonnière*. — IV<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT : *Saint-Germain-l'Auxerrois*, temple officiel, avec 9 prêtres, ouvert le 20 juin 1795. Le curé constitutionnel ne se rétracta que sous le Consulat. La police signale à 55 prêtres dont 12 renégats. On peut induire, des actes de baptême, qu'il existait plusieurs oratoires particuliers. La fête de Pâques fut célébrée solennellement en la *Sainte-Chapelle* en 1797. — V<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT : *Saint-Laurent*, temple officiel, ouvert le 13 août 1795. On comptait 18 prêtres dans la section du faubourg du Nord, 15 prêtres dans la section de *Bondy*, mais plusieurs n'exerçaient pas. Quatre prêtres occupaient l'ancienne église de *Bonne-Nouvelle*. Cinq officiaient à l'oratoire du couvent des *Filles-Dieu*. Un autre oratoire fréquenté était installé *rue de Cléry*. — VI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT : *Saint-Nicolas des Champs*, temple officiel, ouvert le 19 octobre 1795. Curé non jureur, M. Parent. En 1796, on y compte 28 prêtres, généralement âgés. Oratoire de *Saint-Chaumont* (rues de *Tracy* et *Saint-Denis*) signalé en 1796 à la police comme choisi pour les ordinations et les confirmations. Oratoire de *Saint-Luc*, ouvert en 1796. — VII<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT : *Saint-Merry*, temple officiel, ouvert le 18 juillet 1795. Dans la section des *Droits de l'homme*, deux églises, *Saint-François* et les *Blancs-Manteaux* avec 22 prêtres. Eglises de la section de la *Réunion* : *Saint-Merry*, *Saint-Nicolas des Champs* et un oratoire, 30 rue du *Jour*. On y compte 25 prêtres. On signale une chapelle particulière, avec deux prêtres, rue *Grenier-Saint-Lazare*, un oratoire rue de la *Poterie*. Le culte est également célébré (quelques-uns de ces édifices sont successivement abandonnés pour des édifices plus grands) dans le couvent des *Capucins*, le cloître *Saint-Avoye*, l'église des *Carmes des Billettes*, l'église des *Annonciades*, l'église *Saint-Paul*, l'hôtel *Chevriey*, l'oratoire de la rue de *Cléry*, l'hôtel *Cerilly*, l'oratoire des *Filles du Calvaire*, l'église des *Minimes*. — VIII<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT : *Sainte-Marguerite*, temple officiel, ouvert le 9 juillet 1795. Vingt-trois prêtres officient dans cette église et aux *Filles-Bleues* (rue *Culture-Sainte Catherine*), chez les *Dames de la Croix* (rue de *Charonne*) et dans des oratoires rues de *Reuilly* et rue de *Picpus*. — IX<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT : *Notre-Dame*, ouverte le 15 août 1795, sera le chef-lieu de l'église constitutionnelle jusqu'au *Concordat*. — *Saint-Gervais*, ouvert le 21 juin 1795,

premières communions et confirmations<sup>1</sup>. Il n'est point jusqu'au pain béni qui ne reparaisse. Sa distribution souleva même à Saint-Gervais un petit trouble, « chaque citoyen voulant en prendre plus d'un morceau, à cause de la rareté du pain ». Les registres des paroisses, lesquels

desservi par 10 prêtres; l'oratoire *Sainte-Marie* (section de l'Arsenal) avec 18 prêtres. Section de la Fraternité, un oratoire avec 10 prêtres; un oratoire dans l'enclos de la cité avec 6 prêtres, un autre dans l'ancien presbytère de Saint-Landry.

## RIVE GAUCHE

X<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT : *Saint-Thomas-d'Aquin*, temple officiel, ouvert le 15 juin 1795; Oratoires des *Missions étrangères*, ouvert en avril 1795, de l'abbaye de *Saint-Germain*, ouvert le 7 mars 1795. La fête de Pâques est célébrée à l'abbaye-aux-Bois en 1797. L'ancien curé du Gros-Caillou ne put faire rouvrir son église, mais trouva moyen d'arriver jusqu'aux fidèles, comme le prouvent les registres de baptêmes de la paroisse de 1795 à 1800. Dans trois sections seulement on compte 44 prêtres. — XI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT : *Saint-Sulpice*, temple officiel, aux constitutionnels jusqu'en 1802. M. de Pancemont, curé légitime rentré en 1795, s'établit à l'église de *l'Instruction chrétienne*, rue du Pot-de-fer (rue Bonaparte). Oratoire de *Saint-Côme*, ouvert le 20 mars 1795. Malgré la demande de plusieurs prêtres et des habitants qui se plaignent de n'avoir dans l'arrondissement, avec le *Temple-Sulpice*, qu'une infinité de petits oratoires, on ne peut obtenir l'ouverture de l'église de *Saint-André-des-Arts*. *Saint-Benoît*, ouvert par l'ancien curé de Saint-Hilaire, subit, en 1798, les tracasseries de la police, ainsi que l'*Eglise des Carmes* rachetée, en 1797 par M<sup>me</sup> de Soyecourt. — XII<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT : *Saint-Etienne du Mont*, temple officiel, ouvert en 1795; *Saint-Jacques du Haut-Pas*, temple officiel, ouvert le 24 juin 1795; *Saint-Médard*, temple officiel, ouvert le 19 avril 1795. L'ancien curé, l'abbé Dubois, ayant abdicqué la carrière ecclésiastique, le nouveau curé fut l'abbé Bailliet. Le premier acte de baptême, du 10 mai 1795, est signé de J.-B. Royer, évêque de l'Ain. *Saint-Marcel* est mentionné comme ouvert à Pâques 1797. Il y a à *Saint-Nicolas du Chardonnet* des actes de catholicité du 7 juin 1795 au 8 avril 1798. Citons comme oratoires particuliers du XII<sup>e</sup> arrondissement, rue des Postes, les chapelles du séminaire des *Eudistes*, avec 5 prêtres, et du *Saint-Esprit*, avec 10 prêtres, ouvertes en mars 1795; l'oratoire de la Maison de la Vache-Noire, rue Saint-Jacques. La population ne put obtenir l'ouverture de *Saint-Victor*. On signale, en 1795, un oratoire rue Copeau, en face de la rue de la Clef. Il est prouvé par cette simple statistique qu'en floréal an IV, au moins 300 prêtres exerçaient le culte à Paris dans un grand nombre d'églises et d'oratoires bien connus de la police. Il y avait, en outre, beaucoup d'ecclésiastiques qui, pour se soustraire à la déportation, disaient secrètement la messe de maison en maison.

1. Un rapport de police du 7 mars 1795 constate que « l'office catholique » a été célébré à Saint-François, au Marais, « avec autant de cérémonie que ci-devant ». Le peuple désire l'éclat du culte. Le 4 juin 1795, les officiers de paix « annoncent avoir entendu dire à plusieurs personnes, comme par forme de regret : « Où est le temps où on voyait des tapisseries et des processions ? » — « Les matines de Noël s'officiaient à grand chœur à Saint-Germain-l'Auxerrois; les portes de l'église sont ouvertes. Il y a beaucoup de monde. » *Arch. nat.*, F<sup>1</sup>, c. III. — AULARD, *op. cit.*, I, 539, 566; II, 28, 30, 562.

commencent d'ordinaire en 1795, constatent la réception des sacrements, surtout du baptême et du mariage. On y trouve la preuve d'une sollicitude pastorale toujours en éveil pour les moindres détails de l'administration spirituelle et temporelle. Dans les principales circonstances, les curés font appel, malgré les difficultés des temps, à quelque grand personnage ecclésiastique pour rehausser l'éclat des fêtes. Vers la fin de 1796, M. de Barral, ancien évêque de Troyes, apparaît en pontife dans la ci-devant église des Minimes et donne la confirmation à environ six cents personnes. L'évêque de Saint-Papoul, M. de Maillé La Tour-Landry, qui était resté en France au péril de sa vie, se prodigue hardiment, fait à cette époque plusieurs ordinations, consacre les temples profanés, célèbre en grande pompe la Saint-Sulpice à l'église de *l'Instruction chrétienne* (26 janvier 1897). Les évêques constitutionnels qui habitent Paris comme députés ne veulent pas rester en arrière. Ils viennent deux, en 1795, rehausser par leur présence la Fête-Dieu à Saint-Médard. Saurine, évêque des Landes, officie pontificalement, tandis que Royer, évêque de l'Ain, prêche à la messe et à vêpres. Plus solennelle encore fut la prise de possession de Notre-Dame par les prélats constitutionnels, le 15 août de la même année<sup>1</sup>.

1. *Le Courrier républicain* du 12 fructidor (29 août 1797) dit : « L'évêque de Saint-Papoul s'occupe dans cette ville de la consécration des églises qui ont été abîmées et qui ont servi d'assemblées aux brigands. Il a consacré aujourd'hui l'église des ci-devant Carmes, rue de Vaugirard. » On lit dans la *Gazette française* du 29 thermidor an III : « On a célébré hier (15 août 1795) avec beaucoup de pompe, dans l'église Notre-Dame, la fête de l'Assomption. Avant la messe, l'église a été solennellement purifiée et bénie. Des rideaux cachaient les mutilations qui sont innombrables. Une foule immense de peuple assistait à cette cérémonie. » — Emery à Bausset (*Archives EMERY*, t. VI.), 18 novembre 1896 : « L'ancien évêque de Troyes a consenti à donner publiquement la confirmation dans l'église des Minimes. Il a eu la force de confirmer 600 personnes. » — 4 juin 1797 : « Voilà quelques semaines que M. de Maillé (évêque de Saint-Papoul) n'a pas un jour où il ne soit chargé de faire quelque cérémonie. » — 12 juin 1797 : « M. de Saint-Papoul a fait publiquement l'ordination aux Blancs-Manteaux. Il y avait 56 ordinands. Il fera encore une ordination jeudi et dimanche suivant. »

## IV

Il fallait un clergé nombreux pour faire face aux exigences du culte renaissant avec un tel éclat dans tous les quartiers de la grande ville. On sait que plus de cent prêtres de la capitale avaient été victimes des massacres de septembre. En outre, la déportation, l'âge, la maladie, les angoisses de la Terreur avaient fait de grands vides dans l'Église de Paris comme partout ailleurs. On y constata néanmoins la présence de plus de 300 ecclésiastiques en 1795 et 1796. C'était alors assez pour répondre aux besoins religieux de la population et l'on pensait à l'avenir. Une ordination faite en 1797, aux Blancs-Manteaux, par l'évêque de Saint-Papoul, ne compte pas moins de 56 aspirants. Les constitutionnels avaient eu leur part dans la distribution des principales églises. C'est à eux que furent concédés la cathédrale de Notre-Dame, Saint-Sulpice, Saint-Médard, Saint-Étienne du Mont. Ils les conservèrent jusqu'au Concordat, mais ils eurent la douleur de voir les curés et le clergé d'autres paroisses les abandonner à partir de 1795 pour rentrer sous la houlette de l'archevêque légitime, M. de Juigné. Cette année même, on compte par centaines à Paris les retours à l'unité romaine <sup>1</sup>. Par le fait de cet abandon, les constitutionnels se trouvèrent en petite minorité dans le service paroissial de la capitale. La plus grande partie des oratoires particuliers était également occupée par le clergé insermenté.

1. En 1795, les curés Autheume, de Saint-Jacques du Haut-Pas; Roussineau, de Saint-Germain des Prés; Garat, curé du Gros-Caillou; Chevalier, curé constitutionnel de Saint-Gervais; Viennet, curé de Saint-Merry; Poupert, curé de Saint-Eustache, avaient rétracté le serment à la constitution civile. Postérieurement, Corpet, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, fit la même démarche. On avait vu, en outre, se rétracter à cette époque les curés de Saint-Leu, Saint-Victor, Saint-Louis en l'Île, Saint-Sauveur. Picot ne craint pas de porter à environ 300 le nombre des prêtres constitutionnels qui se rétractèrent dans les premiers mois de 1795. Picot, *op. cit.*, VI, 432-434, 443, 444.

La Convention ne dissimulait pas ses prédilections pour les prêtres constitutionnels, mais la municipalité parisienne paraît avoir montré plus d'impartialité <sup>1</sup>.

## V

Les catholiques avaient profité vaillamment de ces dispositions bienveillantes de l'esprit public. Comme la loi de prairial remettait les églises *aux citoyens* qui en faisaient la demande, c'est-à-dire aux fidèles, ces fidèles s'organisèrent en sociétés et se présentèrent hardiment pour en obtenir la concession. L'autorité municipale se fait souvent l'interprète auprès du pouvoir central de leurs réclamations et de leur impatience <sup>2</sup>. Ces comités civils ne délaissent point les temples qu'ils ont ainsi fait ouvrir au culte. En un temps où il faut réparer dans ces édifices les ruines accumulées par la Révolution et fournir aux premières dépenses, on les voit se joindre au clergé pour provoquer des dons, réunir des ressources,

1. A Paris, le département avait reçu du Comité de Sûreté générale invitation d'avoir à donner la préférence aux constitutionnels. La municipalité répondit avec fermeté, le 16 septembre 1795, que ce n'est point à elle, mais aux citoyens, à opter entre tel ou tel clergé; que son rôle se borne à exiger de tout prêtre exerçant le culte une déclaration de soumission aux lois de la République; que cette déclaration « ne se rapporte nullement au passé; qu'ainsi il ne doit être question d'aucune recherche ni examen sur sa conduite ou ses opinions politiques; que l'administration qui reçoit sa déclaration n'a rien à lui demander au delà; que toute recherche, toute question ultérieure serait un abus d'autorité, que la constitution de clergé n'est plus une loi de la République ». Le département ajoutait qu'à Paris les prêtres exerçant le culte, même dans des maisons particulières, étaient universellement munis de leur « acte de soumission aux lois ». Les rapports de police réitéraient à tout propos l'affirmation que les ministres du culte ne se livraient à aucun acte politique, à aucune attaque contre le gouvernement. L'attitude de la municipalité dit assez quel revirement s'était produit dans l'opinion au sujet du clergé insermenté. Pour l'attitude du département de la Seine, cf. AULARD, *op. cit.*, II, 249-250; pour l'assurance que le clergé ne se livre à aucune attaque contre le gouvernement, *ibid.*, I, 761; II, 149, 643; IV, 66-67.

2. « Les citoyens réclament toujours l'ouverture des édifices connus sous les noms de Notre-Dame, Saint-Sulpice, Saint-Nicolas et Saint-Laurent. » Rapport de police, 13 août 1695. AULARD, *op. cit.*, II, 175. — Nous avons la pétition portant 138 noms par laquelle les habitants de Saint-Etienne du Mont redemandèrent leur église, laquelle leur fut livrée le 13 juillet 1795.

établir le maigre budget qui doit sustenter les prêtres, les employés, les chantres. Combien touchantes dans leur simplicité sont les diverses offrandes des paroissiens <sup>1</sup> signalées dans les procès-verbaux ! Ce concours des sociétés fut parfois payé en dépendance. Il est difficile d'interdire à des croyants qui se sacrifient pour la cause commune, et qui tiennent le cordon de la bourse, de donner leur avis sur la conduite des affaires religieuses. Ces laïcs pleins de zèle trouvaient dans l'héritage des marguilliers d'autrefois, des anciens membres de l'Œuvre, des exemples d'une intervention fréquente qu'ils furent plus d'une fois tentés d'imiter. Les fidèles de l'Église constitutionnelle se croyaient plus de droit encore d'admonester, au besoin, les prêtres dont ils avaient été les électeurs. Il en résulta un peu de laïcisme dans le train des paroisses. Nous voyons, par exemple, à Saint-Jacques les administrateurs menacer de la suppression de traitement ceux qu'ils ne trouvaient pas exacts à l'heure de la messe.

## VI

A la lutte contre la misère, contre les embarras inévitables d'une reconstitution, s'ajoutera, sous le Directoire, l'intrusion des Théophilanthropes ; des officiers du *Décadi*, qui viennent disputer les sanctuaires aux catholiques pour y établir leurs exercices civils ou leurs cérémo-

<sup>1</sup>. Par exemple, à Notre-Dame, les offrandes de telle dame qui envoie huit serviettes, de telle autre qui apporte deux nappes, de la citoyenne, femme du suisse, qui a confectionné un voile de calice. Et le citoyen Mugnier qui « prête » une chaire à prêcher, et le citoyen Bertrand qui « prête » trois confessionnaux, et le citoyen Philidor qui envoie trois trones et un gobelet d'argent, lequel est vite changé chez l'orfèvre en un calice de cuivre doré, et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu qui font apporter des pupitres, un bénitier, des cierges, des canons d'autel, etc. Cette histoire est celle de toutes les églises de Paris, de toutes les églises de France ; car partout la rage de destruction a fait le vide, ne laissant debout le plus souvent que quatre murs tout nus. A Paris, quatre églises avaient été converties en dépôts, et il fallut retirer de Notre-Dame 1,500 barriques.

nies prudhommesques. Cette invasion était déplaisante. Dans plusieurs églises, comme à Saint-Médard, le clergé s'opposa de son mieux à l'entrée de ces intrus qui faisaient irruption dans ses possessions, et se permettaient de débaptiser les temples pour les dédier à la concorde, à la reconnaissance, à la paix, au travail, etc., et autres vertus profanes. Il fallut bien cependant accepter un compromis et, pour obéir à la loi, leur céder une partie de l'édifice ou livrer la place à certaines heures <sup>1</sup>.

Malgré les difficultés nombreuses que nous venons de signaler, la foi séculaire avait repris possession de Paris d'une façon triomphante. On sent, au ton de la presse, à l'attitude du clergé et des fidèles, avec quel élan irrésistible la religion rentrait dans son ancien domaine. On voit, par exemple, les prêtres de Saint-Merry signifier aux autorités qu'ils sont décidé à faire célébrer la messe de minuit à la Noël de 1795, avec ou sans permission. « Jamais le culte ne fut mieux observé, jamais on ne fut plus dévot, écrit, au mois d'août de la même année, le *Messenger* du 1<sup>er</sup> fructidor. Vous souvient-il du temps où le préfet de police ne pouvait, avec tous ses espions, obtenir des épiciers qu'ils fermassent leur boutique le fameux jour où on promenait dans les rues le Saint-Sacrement ? » Aujourd'hui il est impossible de décider les marchands à donner et à

<sup>1</sup>. Devant les requêtes des Théophilanthropes qui, d'après la loi, réclamaient la jouissance des églises concurremment avec les autres cultes, l'administration, en mai 1798, régla ainsi les heures du culte : « Celui des catholiques jusqu'à 11 heures du matin, et celui des Théophilanthropes depuis cette heure jusqu'à 3 heures du soir. Elle a même ordonné que les clefs de ces édifices fussent déposées entre les mains des commissaires de police. » AULARD, *op. cit.*, IV, pp. 667, 668. — A Notre-Dame devant l'invasion des Théophilanthropes, on prit le parti de leur abandonner le chœur et la nef ; le clergé se réfugia dans une autre partie de l'édifice. Les Théophilanthropes déguerpirent, faute de fidèles, au bout de quelques mois, à la fin de mai 1798. Le Décadi fut plus tenace, les municipalités s'emparant ce jour-là des églises pour les mariages civils et autres cérémonies laïques, et exigeant que tous les signes extérieurs du culte fussent enlevés. On trouvera une notice sur l'histoire de Notre-Dame après la Terreur dans l'ouvrage de M. GAZIER (*op. cit.*, p. 313-340). Voy. aussi V. PIERRE, *L'Église Saint-Thomas-d'Aquin pendant la Révolution*. — Pour le Décadi et les Théophilanthropes, voir notre livre sur *l'Éducation morale et civique avant et pendant la Révolution*, ouvrage in-8°, 1883, p. 429-458.

vendre des provisions. Un autre journal, celui du *Bonhomme Richard*, dit à la même époque « qu'on prendrait maintenant Paris pour un grand couvent de Capucins, tant il y a partout des crucifix d'ivoire, de plâtre, de bronze, de bois, d'argent et d'or, étalés à toutes les boutiques ». Manifestement la vie, les habitudes chrétiennes reparaissent de toutes parts. L'affluence est telle aux oratoires catholiques de Saint-Sulpice qu'à la fête de Pâques de 1797, il faut dresser des autels et célébrer des messes jusque dans les cours <sup>1</sup>. Malgré les tracasseries du Directoire, qui se montra plus hostile au clergé que la Convention, malgré le coup d'État du 18 fructidor, qui eut pour conséquence à Paris la fermeture de plusieurs églises, rien ne put arrêter la renaissance religieuse. En mai 1798, on compte plus de deux cents premiers communiant à Saint-Gervais. Quelques jours plus tard, le 6 juin, un rapport de police dénonce en ces termes les succès et ce qu'il appelle l'insolence des prêtres : « Le fanatisme fait des progrès dans l'ombre. L'affluence progressive de nouveaux zélateurs du culte catholique (cette affluence est si grande depuis quelque temps que les églises y suffisent à peine, et que des personnes s'y sont trouvées mal, suffoquées par la multitude et par la chaleur), l'air de triomphe qui règne parmi eux à l'aspect de leur nombre » grossissant chaque jour <sup>2</sup>, est pour le philosophe une véritable provocation.

1. « Il y a un très grand nombre d'oratoires ouverts par les catholiques et beaucoup plus que par les constitutionnels. Dans la paroisse de Saint-Sulpice, c'est la chapelle de la maison des orphelins, rue du Vieux-Colombier, celle de l'Instruction, rue du Pot-de-fer, la bibliothèque des Missions étrangères. L'affluence est on ne peut plus grande. Il a fallu dans les fêtes de Pâques tendre des tentes dans la cour de l'Instruction, et dire des messes dans la cour, outre celles qu'on disait à la chapelle. » Emery à l'abbé Courtade, 19 avril 1797. *Archives Saint-Sulpice*.

2. AULARD, *op. cit.*, II, 174, 198, 556; IV, 600, 643, 703. — Après fructidor, le Directoire avait fait fermer beaucoup d'oratoires, ce qui avait accru l'affluence dans les églises. « Tous les dévots, qui naguère fréquentaient les oratoires desservis notoirement par des réfractaires, affluent dans certaines églises depuis que les oratoires sont fermés. » Rapport de police. (*Ibid.*, IV, 730-732.)

## CHAPITRE IV

### Rôle des Évêques

I. Le clergé présent en France est déjà nombreux; mais où sont les évêques? — De l'exil leurs regards et leur cœur sont tournés vers la France. — Toutes communications avec la Bretagne et le Nord presque impossibles. Mais d'Allemagne, de Suisse, d'Espagne, d'Italie, correspondance fréquente avec les diocèses. — Messagers secrets. Langage figuré. — Ces missives lues dans les veillées, au foyer de la famille. — II. Être dans son diocèse valait mieux que d'écrire. — Combien les diocèses avaient souffert de l'absence des évêques. — Accroissement du schisme après leur départ. — Aussi, de 1793 à 1797, déclaration de plusieurs évêques sur leur prochain retour que les circonstances empêchent. — L'évêque de Grasse rentre en France en 1797, y fait des ordinations, y meurt en 1799. — Beaucoup d'évêques vont rentrer quand le coup d'État de fructidor les arrête. — III. L'archevêque de Vienne, M. d'Aviau, rentré en 1797. — Sa mise chétive. — Il est reconnu par une châtelaine sous son habit de mendiant. — Sa vie de missionnaire à travers les montagnes du Vivarais. — Ses périls. — IV. L'évêque de Luçon comprend autrement ses devoirs. — Ses raisons de ne pas rentrer. — Parmi les évêques qui n'ont pas quitté la France, réserve excessive des évêques de Marseille et d'Angers. Les évêques d'Alais et de Saint-Papoul moins timorés. — En fait, les lois et persécutions ne laissent guère place à un rôle actif de l'épiscopat en France.

#### I

Nous venons de constater la présence en France d'un clergé nombreux. Mais où sont les évêques? Presque tous chassés de France, ils végètent sur la terre étrangère. Là, ils n'ont pas oublié leur troupeau. Et comment, dans les loisirs et les méditations de l'exil, le souvenir de leurs ouailles ne se serait-il point présenté constamment à leur esprit? C'est pour les fidèles qu'ils avaient reçu la plénitude du sacerdoce, pour les fidèles et la conservation de la foi qu'ils avaient souffert la déportation. Les nouvelles